



# Règlement des courses et randonnée 27 Février 2022

**Organisation :**  
**Club Athlétique Via Agrippa**

*Chaque participant devra s'engager à accepter ce règlement y-compris les mesures mises en place concernant la COVID 19.*

*Le Pass-Sanitaire sera demandé à l'entrée de la zone de retrait des dossards (coureurs et randonneurs).*

*Il sera remis un bracelet à chaque personne (coureurs, randonneurs, bénévoles) après validation du contrôle du Pass-Sanitaire.*

*La course sera limitée à 500 participants pour les 2 courses (11 et 20 kms)*

*La randonnée sera limitée à 150 participants*

## **Inscription (500 coureurs maximum) pour les 2 courses:**

**300 participants maximum pour le 11 kms à partir de la catégorie cadet**

**200 participants maximum pour le 20 kms à partir de la catégorie junior**

- En ligne jusqu'au 26/02/2022, 19h sur le site ok-time
- Par correspondance avant le 25/02/2022 à l'adresse suivante :  
Frédéric BESSE 87 route de la Grange 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
- Pas d'inscription sur place

## **Inscription (150 randonneurs maximum) pour la randonnée:**

- Par correspondance avant le 25/02/2022 à l'adresse suivante :  
Frédéric BESSE 87 route de la Grange 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
- **Inscription sur place et par correspondance**

## **Parcours et départs :**

- **Départs des courses : 20 km à 9h**  
**11 km à 9h30**  
**Départ randonnée : 11 km à 9h05**

**Départ et arrivée au niveau du stade de Saint Auvent**

## **Retrait des dossards :**

**Le dimanche 27 Février 2022 à partir de 7h30 – Salle des Fêtes (Halle des Sports) - Allée du Château – 87310 SAINT AUVENT**

### **Engagements:**

20 km – 12 €

11 km – 9 €

Randonnée – 4 €

**Tout engagement est ferme et définitif.**

### **Récompenses :**

- 3 premiers au scratch (H/F) sur chaque distance (11 et 20 km)
- 1 er H/F des catégories suivantes CA, JU, ES, SE/M0, M1/M2, M3/M4, M5/M6, M7/M8 sur chaque distance (11 et 20 km)

**Chaque récompense sera remise au coureur en fonction du protocole sanitaire en vigueur à la date de la course.**

### **Chronométrage :**

A l'aide de puces électroniques pour les courses 11 et 20 km, chaque puce non restituée sera facturée 30€.

### **Ravitaillements :**

**Randonnée – ravitaillement fourni par l'organisation avant le départ après validation de l'inscription.**

**11 km – Ravitaillement en liquide (5 et 8 km). Une poche ravitaillement vous sera fournie à l'arrivée.**

**20 km – course en autonomie partielle. Ravitaillement en liquide (5, 10, 17 km), vous sera fourni (pas de gobelet), merci de vous munir d'un gobelet pour la course. Une poche ravitaillement vous sera fournie à l'arrivée.**

### **Sécurité :**

Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toute circonstance respecter le code de la route, la route n'étant pas fermée à la circulation.

L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé sur aucun des parcours.

### **Assurance :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Il appartient aux non-licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

### **Respect du site :**

Tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement y compris les masques où des sacs sont prévus à cet effet.

### **Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course « Course Nature Via Agrippa » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Force majeure :**

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de la modifier.

L'organisateur peut être forcé également à annuler l'évènement en cas de conditions météorologiques (alerte orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), catastrophe sanitaire ou événements politiques majeurs (guerre, attentats,...).

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.

### **Inscriptions :**

#### **A joindre obligatoirement pour valider l'inscription :**

-la **photocopie de la licence (FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT) ou du certificat médical** mentionnant la non contre indication de la pratique de la course à pied y compris en compétition, daté de moins d'un an à la date du 27/02/2022.

**Aucun certificat médical ne sera rendu**

Autorisation parentale : pour les mineurs (15 ans et plus) merci de remplir le formulaire ci-dessous :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise ma fille/ mon fils  
\_\_\_\_\_ à participer à la course nature (11 km) ou à la  
course nature (20 km) du 27 Février 2022, déclare avoir pris connaissance du règlement de  
l'épreuve et accepte tous les termes et conditions sans réserves ni restrictions.

Fait à \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

